

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 470

présenté par

Mme Rilhac et Mme Charrière

à l'amendement n° 468 du Gouvernement

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Le chapitre II du titre V du livre V de la deuxième partie du code de l'éducation est complété par un article 552-5 ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant un meilleur positionnement du dispositif proposer par l'amendement